

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AOÛT 2025**

Le vingt-sept août deux mille vingt-cinq à vingt heures minutes trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, M. PIHUIT Arnaud, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme PACHECO Nathalie, Mme BOYER Pia, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle.

**Absente** : Mme BEAUSSIRE Mélanie

**Secrétaire de séance** : Mme PACHECO Nathalie

**- Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2025.

**I – ASSAINISSEMENT : TRAVAUX DE RÉHABILITATION PLAQUES D'ÉGOUTS**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil municipal que des travaux de reprise de tampons de regard sur voirie sont nécessaires.

Après sollicitation de devis auprès des entreprises, la collectivité a reçu deux réponses :

- Travaux Publics EnTR'AM pour un montant hors taxe de 23 000,00 €
- Travaux Publics POTIN pour un montant hors taxe de 19 450,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de la SARL POTIN pour un montant hors taxe de 19 450,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**II – VOIRIE : PLATEAU RALENTISSEUR RUE DE MONTREUIL**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'aménager un plateau ralentisseur Rue de Montreuil

Après sollicitation de devis auprès des entreprises, la collectivité a reçu une seule réponse :

- Travaux Publics POTIN pour un montant hors taxe de 8 087,50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Travaux publics POTIN pour un montant hors taxe de 8 087,50 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**III – GESTION RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet 28 heures par semaine (28 / 35<sup>ème</sup> annualisé) est ouvert actuellement et ce depuis 1<sup>er</sup> juin 2024.

Considérant la charge de travail de l'agent en augmentation sur la gestion de la salle La BIJOUTERIE (état des lieux, visite pour les locations, mise à disposition de la vaisselle, gestion du ménage ...etc...), Monsieur le Maire propose de porter sur ce poste le temps de travail à temps non complet à 30 heures 45 minutes par semaine soit (30.75 / 35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. L'agent aura de nouvelles missions à assurer avec un nouveau planning.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail sur le poste d'Adjoint administratif de le porter à 30 heures 45 minutes par semaine soit 30,75 / 35<sup>ème</sup> à compter du 1er septembre 2025.

**IV – INONDATION PETIT BOULET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un courrier a été envoyé au Président de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné le 6 août 2025 dans le cadre des inondations survenus les 17 et 18 janvier 2024 au lieu-dit Boulet Prioul et entre le 24 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025.

Vu les demandes répétées d'organiser une réunion tripartite (Région Bretagne, Communauté de communes et commune de Feins),

Vu que la Communauté de communes adhère à Eaux et Vilaine au titre de la compétence socle et qu'elle exerce la compétence Protection des inondations (compétence non transférée),

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné que celle-ci organise une réunion tri-partite (Région Bretagne, Communauté de Communes, Commune de Feins) afin de confronter les avis et propositions éventuelles de chacun et inventorier les différentes hypothèses de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition.

**V – QUESTIONS DIVERSES**

La rentrée scolaire est prévue lundi 1er septembre 2025. Il y aura un effectif de **97 enfants** de la maternelle (Petite section / Moyenne section / Grande section) au primaire (Du CP AU CM2). 4 enfants de moins de 3 ans seront accueillis également nés exclusivement en janvier 2023, ce qui portera le nombre à 101.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un problème survenu au niveau du muret de l'école « rue des écoles ». Les racines d'arbres provoquent des fissures, entraîneront à terme l'effondrement du mur. De plus, vu la taille des arbres, cela peut endommager la toiture du bâtiment. Il conviendrait d'y remédier, de supprimer les arbres, réparer le muret.

#### **Mise en service horloge Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une remise en service des cadrans et du tintement de la mairie sur l'horloge par la société Art Camp basé à Morieux dans les Côtes d'Armor.

Deux devis sont proposés :

Devis 1 => Remise en service des cadrans de la mairie pour un montant hors taxe de 2 584,00 €

Devis 2 => Remise en service des cadrans de la mairie et tintement de la mairie pour un montant hors taxe de 4 164,00 €.

Après discussion, les membres du Conseil valide la première proposition de mise en service des cadrans de la mairie pour un montant de 2 584 ,00 €. Sans délibération.

#### **Cimetière**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'intervention d'Ille et Développement dans le cimetière de Feins : Désherbage manuel et évacuation des déchets verts.

#### **Antenne Téléphonie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un projet de radiotéléphonie mobile par Bouygues Telecom. L'opérateur a confié à la société AXIONE l'étude de la densification de son réseau de téléphonie mobile sur la commune de Feins. Après prospection sur la zone de recherche de terrain, 3 sites ont été envisagés : Domaine de Boulet / Terrain proche du cimetière / Terrain A 284 situé entre les Cours Roulleaux et La Lande Perrine).

Dans l'hypothèse où les études seraient positives, les conditions permettant d'aboutir à une mise à disposition d'emplacement, le projet serait formalisé par une convention signée entre les deux parties moyennant une redevance annuelle de 3000 €.

Après discussion, le Conseil municipal sélectionne le terrain A 284 situé entre les Cours Roulleaux et La Lande Perrine).

#### **ALSH**

Nous avons été informés par mail, mercredi 20 août 2025, que l'ALSH de Montreuil sur Ille ne prenait plus d'enfants extérieurs à leur commune. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les ALSH de Sens de Bretagne et Saint Aubin d'Aubigné vont être confrontés à la même situation.

La pénurie de places dans les ALSH est générale et pour ouvrir de nouvelles places, il faut d'une part avoir des locaux suffisamment grand, spacieux et aux normes actuelles (accès handicapés, performance énergétique .....) et d'autre part recruter de nouveaux encadrants (directeur et animateurs).

Nous avons une convention tripartite entre Feins, Gahard et Andouille Neuville pour accueillir prioritairement les enfants de ces trois communes sur le site d'Andouillé Neuville et ce depuis 2014. Notre ALSH a une capacité maximum et malgré la priorisation des enfants de nos 3 communes, il s'avère que la capacité maximum est vite atteinte et que la direction ne peut plus offrir de places. L'association qui gère l'ALSH a lancé un recrutement d'animateurs à ce jour infructueux ce qui bloque la capacité d'accueil du site.

#### **SMICTOM**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Sud de la ZAC du Grand clos en finition, la densité des logements imposés dans le PLUi a contraint la collectivité à réduire les gabarits de voirie. Les camions de collecte de plus en plus volumineux, la circulation n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un point de collecte à proximité de la Rue du Courtil Bonnet d'une capacité de 70 logements. Le coût de cet aménagement résiduel serait de l'ordre de 30 000,00 €. Dans l'attente de cette réalisation, des bacs aériens seront mis à disposition afin de supprimer les bacs actuels.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour le lancement d'étude de réalisation de ce point de collecte enterré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Prochains Conseils : Les mercredis 24 septembre 2025 / 29 octobre 2025 / 26 novembre 2025 et 17 décembre 2025 à 20h30